Protection des Données Personnelles dans l’ère numérique : conformité aux réglementations européennes et utilisation responsable des technologies émergentes

Prix : nous consulter

Durée : 2 jours

Code de Référence : DP25

Catalogue RGPD

Le programme de formation vise à fournir aux participants une compréhension approfondie des réglementations européennes liées à la protection des données, en mettant l’accent sur le Digital Service Act, le Digital Marketing Act . De plus, les participants exploreront les aspects importants du Cloud, de l’IA et de la jurisprudence de la CNIL, en apprenant comment assurer une utilisation responsable et conforme des technologies émergentes.

Objectifs de la formation

A l’issue de cette formation, vous aurez appris à :

- Comprendre les fondements du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi que les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le traitement des données.
- Appliquer les exigences du DATA ACT, Digital Service Act (DSA) et du Digital Marketing Act (DMA) dans le cadre de la gestion des contenus numériques et des pratiques de marketing respectueuses de la vie privée.
- Analyser les risques liés à la sécurité des données dans un environnement Cloud, en tenant compte des nouvelles obligations imposées par NIS2 et des meilleures pratiques de gestion des fournisseurs de services Cloud.
- Évaluer l’impact de l’utilisation de l’intelligence artificielle sur la protection des données et la vie privée, en intégrant les principes d’éthique et de responsabilité dans les processus décisionnels.

Public

Personnes souhaitant approfondir ses connaissances sur le RGPD : Data manager, Risk manager, responsable de service, responsable qualité, responsable juridique ou collaborateur.

Prérequis

Avoir des connaissances en protection des données

Programme de la formation

Jour 1

Rappel de la règlementation sur la protection des données personnels

- Fondements et principes de la protection des données personnelles
- Le règlement Général sur la protection des Données et son application
- Panorama du Pack numérique Européens : DATA ACT, DGA ,DSA,DMA,IA ACT, NIS 2, e privacy

En fonction des secteurs des participants focus sur 2 règlementations

Data Act (DA) et partage équitable des données

- Comprendre le Data Act et son rôle dans le partage des données générées par les appareils connectés
- Identifier les obligations des entreprises pour un accès non discriminatoire et sécurisé aux données
- Favoriser l'innovation et l'interopérabilité dans l'économie des données

Data Governance Act (DGA) et gestion éthique des données

- Comprendre le Data Governance Act et ses mécanismes de gouvernance des données
- Explorer les rôles des intermédiaires et des espaces de données sécurisés
- Promouvoir un partage des données transparent, éthique et conforme aux règles européennes

Digital Service Act (DSA) et obligations pour les prestataires de services numériques

- Comprendre le DSA et son impact sur les entreprises de services numériques
- Identifier les obligations spécifiques pour les prestataires de services en ligne
- Gestion des contenus illicites en ligne et transparence des plateformes numériques

Digital Marketing Act (DMA) et respect de la vie privée dans le marketing numérique

- Analyser le DMA et son impact sur les activités de marketing numérique
- Consentement, cookies et publicité ciblée
- Bonnes pratiques pour respecter la vie privée des utilisateurs tout en restant compétitif sur le marché

Jour 2

Sécurité des données NIS 2

- Les nouvelles obligations qui s'imposent avec NIS2
- Risques et défis de sécurité liés au stockage et au traitement des données dans le Cloud
- Bonnes pratiques pour la sélection, la gestion et le contrôle des fournisseurs de service Cloud

Intelligence Artificielle (IA) et protection des données

- Comprendre les concepts de l'IA et ses applications

- Implications de l'utilisation de l'IA sur la vie privée et la protection des données
- Ethique et responsabilité dans le développement et l'utilisation de l'IA

Jurisprudence CNIL

- Etude de cas de décisions importantes par la CNIL et les autorités de contrôles Européennes concernant la protection la protection des données personnelles applicable au thème
- Echanges sur les concepts vus pendant la formation et les meilleurs pratiques
- Synthèse des actions à mener par le DPO/RSSI/CHEF DE PROJET IT pour intégrer les nouvelles règlementations dans les projets de son entreprise

Méthodes pédagogiques

- Accompagnement théorique et pratique avec une pédagogie traditionnelle alliant théorie, démonstrations et/ou exercices puis mise en pratique des notions abordées avec une évaluation des travaux pratiques réalisés.
- Le formateur tient compte de la situation de chaque apprenant et se base sur les expériences, les connaissances et les questions particulières des participants pour nourrir le groupe de cas concrets et de retours d'expériences ciblées

Les supports de formation seront les suivants :

- Présentation théorique au format PowerPoint
- Livrets de travaux pratiques au format PDF
- Autres documents aux formats Excel, PDF ou lien html (correction online de travaux pratiques, études de cas…)

Ces supports seront fournis aux participants au cours de la formation au format PDF.

Méthodes d'évaluation des acquis

Avant la formation :

- Le questionnaire de positionnement et d'auto-évaluation des compétences adapté à la formation :
 - Complété individuellement par chaque stagiaire avant la formation
 - Permet de recueillir et de mettre à disposition du formateur avant la formation

En cours de formation :

- Points d'étapes réguliers par le formateur sur la compréhension des stagiaires, de la réponse de la formation à leurs attentes et à leurs besoins
- QCM en fin de chapitres permettant d'évaluer le niveau d'acquisition des concepts clés par chaque stagiaire et, si besoin, d'apporter des précisions.
- Retour d'expérience en fin de journée de formation pour ajustements éventuels de la suite de la formation.

Après la formation « à chaud » :

- Le questionnaire d'auto-évaluation des compétences complété individuellement par chaque stagiaire après la formation et ajusté (si besoin) puis validé par le formateur en fonction des

évaluations réalisées en cours de formation.
- Le questionnaire de satisfaction « à chaud » complété individuellement par chaque stagiaire en fin de formation.
- Le compte rendu formateur complété par le formateur.

Après la formation « à froid » :

Le questionnaire de satisfaction « à froid » complété individuelle par chaque stagiaire 6 semaines après la session de formation.

Un certificat de réalisation de fin de formation est remis au stagiaire lui permettant de faire valoir le suivi de la formation.